

148^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT MORAL DE L'ACTIVITÉ 2019 DE L'ASSOCIATION ESCP ALUMNI

2019 a été l'année du changement pour l'Association. Changement de nom pour devenir ESCP Alumni, en cohérence avec l'école qui s'appelle désormais ESCP Business School, et changement d'adresse pour installer ses bureaux au sein du campus Parisien de Montparnasse.

Stéphane DISTINGUIN (97), a été réélu comme Président et est accompagné du bureau suivant : Eric de MONTGOLFIER (88), Président délégué, Valérie STEIMLE (06), Secrétaire Générale et Arnaud PETIT (04), trésorier.

2019 a aussi et surtout été marquée par la réflexion engagée sur la Cotisation à vie. Ce projet, validé par l'Assemblée Générale 2019, a permis de proposer de nouveaux produits et services aux membres dès janvier 2020. Un profond travail en amont a été effectué sur le business model, les tarifs, la segmentation des cibles, l'offre et la communication. Les Alumni ont désormais le choix de cotiser une bonne fois pour toutes ou de continuer à verser leur cotisation annuelle.

Par ailleurs, une opération de mise à jour de la base de données a été entreprise. 7785 profils ont ainsi pu être actualisés. Les interactions au sein de la communauté en sortent ainsi renforcées puisque ces personnes sont à nouveau accessibles.

La collaboration avec la fondation a été renforcée à travers des actions collectives et une meilleure coordination entre les services.

RÉSEAU – COMMUNICATION

Au niveau du réseau, l'Association poursuit son activité de support aux Délégués dans l'organisation d'événements. Le réseau des Délégués, composé de 726 Délégués dont 204 à l'international, a permis d'organiser près de 200 événements. Les délégués les plus actifs sont remerciés chaque année lors des Delegates awards, une manifestation qui a eu lieu début 2019 chez Artcurial à Paris. La communication de ces événements est relayée sur le groupe LinkedIn de l'Association (25 000 membres) ainsi que sur ses autres réseaux sociaux : Facebook et Twitter.

En 2019, 7 Alumnights, soirées de networking conviviales, ont continué à faire se retrouver près de 400 diplômés et étudiants, dans l'espace mis à disposition chez Pernod Ricard.

Les étudiants sont toujours invités aux événements de l'Association et 3 boot camps ont été organisés à Paris en 2019, leur permettant de se former aux entretiens de recrutement grâce à l'intervention de près d'une trentaine de jeunes diplômés, qui leur expliquent les codes

du recrutement dans leur secteur et leur font passer des simulations d'entretiens. De même, le programme parrainage est toujours très attractif pour les étudiants. En 2019, ils ont été 148 à choisir un parrain / marraine pour les accompagner dans leur choix de parcours professionnel.

L'Alumni of the Year 2019, Soazig BARTHELEMY (14), Fondatrice et Directrice d'Empow'Her, a été élue par la communauté.

Tout au long de l'année, l'Association a été le partenaire de l'Ecole et de la Fondation pour communiquer sur tous les événements organisés pour le Bicentenaire, en France comme à l'International.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Le développement des nouveaux programmes permettant d'accompagner tant les Alumni en poste qu'en transition professionnelle, en France et à l'international, a rythmé l'année 2019.

5 petits déjeuners de culture générale ont été organisés, sur des thématiques d'actualité pour nos Alumni managers, et l'offre de webinaires, notamment en anglais, a été encore renforcée (41 vs 35 en 2018), avec succès auprès de 615 participants.

Avec l'implication de 11 experts le pôle a proposé deux sessions de Cap Avenir, programme d'accompagnement à la définition du projet professionnel et à sa mise en œuvre, avec un retour extrêmement positif des participants.

Concernant les prestations individuelles, 200 Alumni ont fait appel aux entretiens one-to-one, en progression de 20% par rapport à 2019. Une nouvelle offre d'accompagnement sur 3 mois de type bilan de compétences a été lancée (Bilan Horizon), et 3 réalisés.

Dans un contexte de reprise du marché du travail en France, le programme AVARAP a attiré moins de participants (2 groupes réalisés vs 5 en 2018), impactant négativement le CA et le résultat net.

2019 a donc été l'année du changement pour l'Association dont les effets se feront sentir dès 2020. Une année de structuration de notre modèle et de notre offre afin de pouvoir rentrer de plein pied dans le 3^e millénaire de l'Ecole en accompagnant toujours plus étroitement nos étudiants et nos diplômés.

Nous espérons pouvoir compter sur vous comme vous pouvez compter sur nous, pour assurer la solidarité et la rayonnement de notre communauté.

148th GENERAL ASSEMBLY

2019 ANNUAL ACTIVITY REPORT OF THE ESCP ALUMNI ASSOCIATION

2019 was the year of change for the Association. A change in its name to become ESCP Alumni, in line with the school which is now called ESCP Business School, and a change of address to set up its offices within the Paris campus of Montparnasse.

Stéphane DISTINGUIN (97), was re-elected as Chairman and is accompanied by the following bureau: Eric de MONTGOLFIER (88), Deputy Chairman, Valérie STEIMLE (06), General Secretary and Arnaud PETIT (04), treasurer.

2019 was also and above all marked by the reflection launched on the Lifelong Membership. This project, validated by the 2019 General Assembly, made it possible to offer new products and services to members from January 2020. Extensive upstream work was carried out on the business model, prices, target segmentation, supply and communication. Alumni now have the choice of contributing once and for all or continuing to pay their annual subscription.

In addition, an operation to update the database has been undertaken. 7,785 profiles were able to be updated. Interactions within the community thus emerge strengthened since these people are accessible again.

Collaboration with the foundation has been strengthened through collective actions and better coordination between departments.

NETWORK - COMMUNICATION

At the Network level, the Association continues its activity of supporting Delegates in the organization of events. The network of Delegates, made up of 726 Delegates, 204 of whom are international, made it possible to organize nearly 200 events. The most active delegates are thanked each year during the Delegates awards, an event which took place in early 2019 at Artcurial in Paris. The communication of these events is relayed on the Association's LinkedIn group (25,000 members) as well as on its other social networks: Facebook and Twitter.

In 2019, 7 Alumnights, friendly networking evenings, continued to bring together nearly 400 graduates and students, in the space made available at Pernod Ricard.

As it is the case each year, students are invited to Association events and 3 boot camps were organized in Paris in 2019, allowing them to train in recruitment interviews thanks to the intervention of nearly thirty young graduates, who give them the keys to the recruitment

codes in their sector and offer them mock interviews. Likewise, the mentorship program is still very attractive to students. In 2019, 148 of them chose a mentor to support them in their choice of professional career.

The Alumni of the Year 2019, Soazig BARTHELEMY (14), Founder and CEO of Empow'Her, was elected by the community.

Throughout the year, the Association has been the partner of the School and the Foundation to communicate on all the events organized for the Bicentenary, in France and abroad.

PROFESSIONAL DEVELOPMENT

The development of new programs punctuated the year 2019 to support both employed Alumni and those in professional transition, in France and abroad.

5 "General knowledge breakfasts" events were organized, on topical themes for our Alumni in managerial positions, and the offer of webinars, particularly in English, was further reinforced (41 vs 35 in 2018), successfully with 615 participants .

With the involvement of 11 experts, the Professional Development team offered two "Cap Avenir" sessions, a program to support the definition of the professional project and its implementation, with extremely positive feedback from participants.

Concerning individual services, 200 Alumni used one-to-one interviews, an increase of 20% compared to 2019. A new offer of support of the skills assessment type over a 3-months period was launched (Bilan Horizon), and 3 were completed.

In a context of recovery of the labor market in France, the AVARAP program attracted fewer participants (2 groups achieved vs 5 in 2018), negatively impacting turnover and net profit.

2019 was therefore the year of change for the Association, the effects of which will be felt starting 2020. A year of structuring for our model and our offer in order to be able to fully enter the 3rd millennium of the School by supporting always more closely our students and our graduates.

We hope to be able to count on you as you can count on us, to ensure the solidarity and influence of our community.

Cabinet FITECO
25 avenue de l'Europe
92312 Sèvres

ASSOCIATION ESCP ALUMNI

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS (EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019)**

A l'assemblée générale de l'association ESCP ALUMNI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESCP ALUMNI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations le concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Sèvres, le 25 mai 2020

Le Commissaire aux Comptes

Pour FITECO,
Yannick GESLIN
Associé

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019 (en € - avec comparatifs 2018)

ACTIF	NOTES	2019	2018
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles		12 785	22 077
Immobilisations corporelles		192	530
Immobilisations financières		200	200
Immobilisations en cours			
		13 177	22 808
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients		11 138	8 562
Autres créances & charges constatées d'avance		81 751	73 389
Titres de placement			
Banque & caisse		751 812	784 842
		844 701	866 792
		857 879	889 600

PASSIF	NOTES	2019	2018
FONDS PROPRES			
Fonds social et réserves		23 468	23 468
Report à nouveau		573 470	549 503
Résultat de l'exercice		- 39 515	23 967
Subvention d'investissement			
		557 423	596 938
PROVISIONS			
Provisions pour charges		82 052	62 835
Fonds dédiés			
		82 052	62 835
DETTES			
Fournisseurs		63 609	94 779
Dettes sociales et fiscales		119 919	113 334
Autres dettes		14 338	17 014
Produits constatés d'avance		20 537	4 699
Banque & caisse			
		218 403	229 826
		857 878	889 600

COMPTE DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2019 (en € - avec comparatifs 2018)

	NOTES	2019	2018
PRODUITS			
Cotisations		672 987	745 106
Abonnements ESCP Europe Magazine		75 926	82 713
Produits annuaire		8 333	7 500
Abonnements service emploi		50 916	67 081
Mentoring			
Autres produits		51 708	47 110
Reprise sur provision et transfert de charge		180	2 890
Reprise fonds dédiés			20 000
		860 050	972 399
CHARGES			
Frais de personnel		566 474	585 114
Frais annuaire			
Frais de gestion		263 321	309 338
Frais honoraires intervenants		40 549	39 305
Dotations aux amortissements & aux provisions		28 848	15 399
		899 192	949 157
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 39 142	23 242
RÉSULTAT FINANCIER		1 079	1 054
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (NET)		- 1 254	- 130
IMPÔT/SOCIÉTÉ		- 198	- 199
RÉSULTAT NET		- 39 515	23 967

TABLEAU DE FINANCEMENT POUR L'EXERCICE 2019 (en € - avec comparatifs 2018)

	2019	2018
RESSOURCES		
Capacité d'autofinancement	- 10 667	16 633
Cession ou réduction de l'actif immobilisé		
TOTAL DES RESSOURCES	- 10 667	16 633
EMPLOIS		
Acquisitions d'immobilisations		
Reprise provision sur manifestations		
TOTAL DES EMPLOIS	0	0
VARIATIONS DU FONDS DE ROULEMENT	- 10 667	16 633
Variation de l'actif circulant	- 10 939	17 596
Variation des dettes	11 423	- 68 389
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 22 362	85 985
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	- 33 029	102 618
Situation de trésorerie à l'ouverture	784 842	682 224
SITUATION DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	784 842	784 842
Contrôle variation de la trésorerie	- 33 030	102 618
Vérification	0	0

NOTES ANNEXES DE L'EXERCICE 2019 (avec les comparatifs 2018)

Les comptes sont établis en fonction des informations comptables communiquées par vos soins et à partir desquelles nous avons effectué les contrôles habituels de justification des soldes de fin d'exercice.

1 - PRINCIPES COMPTABLES

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du Règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations. Ainsi que le respect du règlement ANC n°2014-03

a) Amortissements des immobilisations

Les méthodes d'amortissement se présentent comme suit :

	Méthode	Taux
Investissements en logiciels informatiques	linéaire	20 %
Agencements, installations	linéaire	10 % ou 20 %
Matériel de bureau et informatique	linéaire	20 % à 33 %
Mobilier de bureau	linéaire	10 % ou 25 %

b) Cotisations, abonnements et autres produits

Les cotisations des diplômés s'apprécient dans tous les cas sur l'année civile à l'encaissement.

Les abonnements sont présentés en tant que tels dans les recettes du compte de fonctionnement.

c) Aspect fiscal

L'Association ESCP ALUMNI est fiscalisée en partie et il n'a pas été déposé de dossier dans le cadre de l'instruction de l'Administration Fiscale sur la fiscalisation des associations pour s'assurer de cette position.

La sectorisation des activités lucratives et non lucratives a pour conséquence une diminution de certains produits et charges du montant de la TVA y afférent.

Le prorata de TVA récupérable s'élève à **10.5%** sur l'exercice 2019.

2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il n'y a pas eu d'acquisitions d'immobilisations incorporelles cette année.

Les immobilisations incorporelles (hors immobilisations en cours) s'élèvent à 514 450 euros en valeur Brute au 31/12/19. Les bases de données sont amorties sur cinq ans correspondant à leur durée de vie estimée.

Les immobilisations incorporelles antérieures à 2008 sont entièrement amorties au 31/12/12.

La valeur nette des immobilisations incorporelles amortissables est de 11 261 euros.

3 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'association n'a pas fait d'acquisition cette année.

Les immobilisations corporelles antérieures à 2012 et entièrement amorties ont été sorties pour 55 325 euros en 2018. En 2019 nous n'avons pas eu de sortie.

Les immobilisations corporelles peuvent donc être détaillées de la façon suivante :

	2019	2018
Agencements & installations	8 930	8 930
Matériel de bureau	32 241	32 241
Mobilier		
Valeur brute	41 171	41 171
Amortissements	- 40 980	- 40 642
Valeur nette	192	530

4 - CRÉANCES ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	2019	2018
Créances envers les tiers	11 138	8 562
Charges constatées d'avance	64 505	64 765
Avance et acompte fournisseurs	0	0
Autres créances	7 293	2 549
TOTAL	82 936	75 876

Les charges constatées d'avance concernent les charges d'exploitation.

Les échéances sont à moins d'un an.

5 - FONDS PROPRES

Les fonds propres se présentent comme suit :

	2018	Augmentation	Diminution	2019
Fonds social	458			458
Fonds de réserves	21 485			21 485
Autres réserves	1 525			1 525
Report à nouveau	549 503	23 967		573 470
Fonds associatifs	572 970			596 937
Résultat N-1	23 967		23 967	0
Résultat N		0	39 515	- 39 515
TOTAL	596 938	23 967	10 031	557 423

6 - FONDS DÉDIÉS

	2018	Augmentation	Diminution	2019
Fonds dédiés	20 000	0	20 000	0
TOTAL	20 000	0	20 000	0

7 - AUTRES DETTES

	2019	2018
Autres dettes	14 336	17 012
Produits constatés d'avance	20 537	4 699
TOTAL	34 873	21 711

Les échéances sont à moins d'un an.

8 - PROVISIONS POUR CHARGES

- Engagement retraite :

Lorsqu'un salarié est mis à la retraite par son employeur (et donc lorsqu'il ne s'agit pas d'un départ volontaire), une indemnité au moins égale à l'indemnité légale de licenciement doit être versée, si la convention collective applicable dans l'entreprise ou son contrat de travail ne prévoient pas de dispositions plus favorables.

Nous avons donc calculé l'engagement pour départ à la retraite en fonction des critères suivants :

- Convention collective : droit du travail – loi de mensualisation
- Table de mortalité : TV 2010 - 2013
- Droit : 1/4 de mois de salaire par année d'ancienneté pour les 10 premières années et 1/3 à partir de la 11^{ème} année.
- Charges sociales : 50%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Revalorisation des salaires : 2% l'an

	31/12/18	Augmentation	Diminution	31/12/19
Provision pour retraite	62 835	19 217		82 052
TOTAL	62 835	19 217	0	82 052

Nous n'avons pas eu de reprise au niveau de l'association, d'où une augmentation de 13 919 euros pour le secteur non lucratif et de 5 298 euros pour le secteur lucratif.

9 - COTISATIONS

	2019	2018
Diplômés Senior	476 110	524 146
Diplômés Junior	28 600	34 625
Diplômés Retraités	47 390	47 897
Diplômés Couples	41 280	42 910
Étudiants MS / MS Exe	19 350	17 760
Étudiants MBA	10 475	8 330
Étudiants MEB	450	180
Étudiants MiM / Grande École	22 725	40 630
Étudiants Master / Master Exe	2 520	2 250
Étudiants PhD / Manager dirigeant	180	270
Étudiants Bachelor	6 660	5 440
Soutien annuaire	400	800
Autres cotisations (bienfaiteurs...)	16 847	19 868
TOTAL	672 987	745 106

10 - AUTRES PRODUITS

	2019	2018
Magazine	75 926	82 713
Produits FFE	16 083	17 148
Produits annuaire SEFE	5 252	6 037
Redevance annuaire SEFE	8 333	7 500
Subvention d'exploitation	1 500	
Solde des manifestations	18 766	13 905
Autres produits Pôle carrière	50 916	67 081
Mentoring	0	0
Autres produits	10 106	10 020
Reprise et transfert de charges	180	2 890
TOTAL	187 062	207 294

Les autres produits correspondent principalement aux produits FFE et aux dons.

Le pôle carrière est passé de 67K€ en 2018 à 51K€ en 2019. Nous avons une diminution de 16K€.

11 - FRAIS DE GESTION

	2019	2018
Affranchissement & routage	82 427	88 125
Frais d'impression autres mailings	26 082	27 480
Communication & promotion	37 888	40 625
Frais de déplacement et réceptions	12 051	11 064
Honoraires	53 091	98 689
Fournitures de bureau	9 496	6 510
Télécommunications	11 483	11 138
Frais d'assemblée générale & manifestations	2 025	1 964
Prestations informatiques	29 953	23 096
Locaux, matériels de bureau et divers	31 230	27 886
Frais bancaires	8 459	9 692
TOTAL	304 185	346 270

12 - ÉLÉMENTS FINANCIERS

Le résultat financier s'élève à 1 079 euros et correspond principalement aux intérêts sur placement financier.

L'impôt sur les placements financiers a été calculé et provisionné à hauteur de 198 euros pour l'année 2019.

13 - EFFECTIFS

L'effectif de l'association est de dix personnes au 31/12/2019.

La base de la taxe sur salaire est déterminée par le pourcentage lucratif et non lucratif communiqué par l'ESCP ALUMNI.

14 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Il a été souscrit un nouveau contrat de crédit-bail le 16.12.2015 pour une durée initiale de 20 trimestres. Celui-ci concerne une photocopieuse une imprimante et un scan. Redevance de l'exercice payée :

11 876 € H.T.

Redevance restant à payer :

Jusqu'à 1 an : 11 876 € H.T.

De 1 an à 5 ans : 11 876 € H.T.

+ 5 ans : néant

Un nouveau contrat de crédit-bail a été signé le 05/10/2016 pour l'imprimante 6600, les caractéristiques sont les suivantes

- Durée de location : 16 Trimestres
- Prix € HT : 32 € par mois soit 96 € par trimestre

Redevance de l'exercice payée : 384 € H.T.

Redevance restant à payer :

Jusqu'à 1 an : 384 € H.T.

De 1 an à 5 ans : 384 € H.T.

+ 5 ans : néant

BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE 2020

	Budget 2020	Réalisé 2019
PRODUITS		
Cotisations annuelles	550 000	672 987
Cotisations à vie	120 000	
Don École	116 667	
Abonnements ESCP Europe Magazine	68 000	75 926
Produits annuaire		8 333
Produits Pôle Carrière	40 000	50 916
Autres produits	45 000	51 708
Reprise sur provision et transfert de charge	5 000	180
	944 667	860 050
CHARGES		
Frais de personnel	610 000	566 474
Frais de gestion	310 000	263 321
Honoraires / Frais intervenants	42 000	40 549
Dotations aux amortissements et provisions	30 000	28 848
	992 000	899 192
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT	- 47 333	- 39 142
Résultat financier	1 000	1 079
Résultat exceptionnel (net)	- 130	- 1 254
Impôts/société	- 199	- 198
RÉSULTAT NET	- 46 662	- 39 515

Texte des résolutions proposées

à l'Assemblée Générale du 10 juin 2020

■ 1^{ère} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de l'Association telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

■ 2^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 612-5 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve les termes dudit rapport.

■ 3^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le résultat de l'exercice s'élève à -39 515 € et approuvant la proposition du Conseil d'Administration décide l'affectation de cette somme au compte « report à nouveau » pour la totalité.

■ 4^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la décision du Conseil d'Administration concernant le montant des cotisations annuelles de l'exercice 2020, telles que présentées dans le mailing de janvier 2020.

■ 5^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet du budget pour l'exercice 2020, approuve celui-ci dans toutes ses parties sans exception, ni réserve.

■ 6^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des résultats des élections au scrutin secret des administrateurs, nomme pour 3 ans 7 membres titulaires.

■ 7^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'instaurer la possibilité d'opter pour une adhésion à vie ayant vocation, pour l'avenir, à se substituer aux versements annuels de cotisations.

L'Assemblée Générale décide de fixer, en fonction de la situation de chacun, le montant du droit d'adhésion à vie selon le barème qui a été présenté à l'Assemblée Générale, qui demeurera annexé au procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale de ce jour. Ce barème s'applique aux diplômés 2019 et avant.

L'Assemblée Générale décide de fixer comme suit le régime du droit d'adhésion à vie :

- Tout membre ayant acquitté son droit d'adhésion à vie sera réputé à jour du paiement de ses cotisations pour l'application des statuts et du règlement intérieur de l'Association.

- Le montant de ce droit pourra être annuellement modifié, pour l'avenir, par l'Assemblée Générale.

- Comme les cotisations annuelles, le droit d'adhésion à vie n'est pas remboursable, y compris en cas de perte de la qualité de membre de l'Association, quelles qu'en soient les circonstances.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour décider de la date de mise en œuvre de cette option. Avant cette mise en œuvre, seul le régime des cotisations annuelles sera disponible.

■ 8^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des principaux termes de la convention entre ESCP et l'Association au terme de laquelle ESCP s'engagerait à effectuer des dons au profit de l'Association en contrepartie de la mise en place d'un système d'adhésion pendant la «scolarité» pour les étudiants de ESCP (le «**Projet de Convention**»), approuve le Projet de Convention, donne mandat au Conseil d'Administration d'en finaliser les termes, et, sous réserve de la conclusion de celle-ci et du versement effectif par ESCP des dons qui y sont prévus, dispense, pour la durée de leur scolarité, les étudiants visés par cette convention du versement de toute cotisation annuelle et donne mandat au Conseil d'Administration de mettre en œuvre cette décision dans ces aspects pratiques.



ESCP ALUMNI

3 - 5, rue Armand Moisant
75015 Paris - France

Tél. +33 (0)1 43 57 24 03 et +33 (0)1 48 05 46 27

www.escpalumni.org